



Accident avec vehicule non assurer

Par **wilan**, le **18/07/2016** à **15:56**

Mon fils a eut un accident avec une voiture non assure il le connaissait donc pensés arranger avec lui mais celui ci ne sait meme pas donné la peine de venir il etait dans une residence mon fils roule sur allee quand la voiture gare a fait une marche arriere tres vite mon fils voulant l'évité a frené et s est deporter mais la quand meme toucher a l arriere il a une fracture luxation bi-malleolaire avec ouverture punctiforme de la cheville gauche puis-je toujours porter plainte apres 1mois ? J ai essayer de le voir mais il ma envoyer balader

Par **Chaber**, le **18/07/2016** à **16:25**

bonjour

[citation]mon fils roule sur allee quand la voiture gare a fait une marche arriere tres vite
[/citation]Rouler en vélo?

Si oui application loi Badinter en faveur de votre fils pour tous ses préjudices

[citation]puis-je toujours porter plainte apres 1mois[/citation]Oui

Si votre fils était en bicyclette faites une déclaration à votre assureur Multirisques Habitation au titre de la défense-recours ou de la protection juridique

Par **wilan**, le **18/07/2016** à **17:02**

Non en scooteur il es assurer mais l autre vehicule n as pas d assurance

Par **wilan**, le **18/07/2016** à **17:06**

L assurance me demande des temoins mais dans les quartiers personnes ne veux temoigner que dois-je faire ? J ai eu le jeune au telephone il n as pas l air de s inquieter des consequences de conduire et d accidenter quelqu un sans assurance

Par **marie076**, le **18/07/2016** à **17:36**

Bonjour

Deux possibilités

1 Si votre fils est couvert à une assurance tout risque elle doit prendre en charge mais se pose le problème de preuve de cet accident. Il n'y a pas eu de constat je suppose ? Raison de plus pour porter plainte même si c'est classé sans suite . Par ailleurs l'accident a sans doute abîmé le scooter, un garagiste peut-il attester que les dégâts causés proviennent à l'évidence d'un accident ? Avec ses deux éléments l'assurance (si votre fils est tout risque) devrait prendre en charge

2 Quand une personne n'est pas assurée la victime peut demander réparation au fonds de garantie automobile mais toujours le même problème faire la preuve de l'accident avec la personne en question

Par **Chaber**, le **18/07/2016** à **17:48**

Devant un individu non assuré, je n'hésiterais pas à déposer une plainte

Par **marie076**, le **18/07/2016** à **17:52**

Evidemment

Par **wilan**, le **18/07/2016** à **19:52**

Avant tout je voudrais vous remercier de répondre aussi vite Il n'y a pas de garantie tous risques pour les scooters j'ai pris les meilleures garanties mais je vais porter plainte quand même car c'est bien lui qui a reculé sans regarder derrière de plus il n'est pas assuré il devait bien répondre de son acte

Par **marie076**, le **18/07/2016** à **22:06**

Bonsoir

J'avoue que je ne m'étais pas penché sur les assurances de scooter et je pensais qu'on pouvait avoir la même chose avec un deux roues. Avec la copie de votre plainte vous pourrez saisir le fonds de garantie automobile qui a le même rôle qu'une assurance pour vous dédommager

Par **wilan**, le **18/07/2016 à 22:30**

Bonsoir et merci encore demain je vais porter plainte mon fils est gentil et connaissant le jeune voulais pas le mettre entre la justice mais vu comment ce jeune ma parlé il l'auras bien chercher

Par **janus2fr**, le **19/07/2016 à 07:53**

Bonjour,

[citation]J'avoue que je ne m'étais pas penché sur les assurances de scooter et je pensais qu'on pouvait avoir la même chose avec un deux roues.[/citation]

Et c'est le cas, on peut tout à fait assurer un 2 roues en tout risque, 35 ans que je le suis...

Mais comme pour toute assurance, l'assureur peut refuser d'assurer s'il estime le risque trop important (jeune conducteur, moto ultra-sportive, etc.).

Par **wilan**, le **19/07/2016 à 09:52**

Bonjour ha bon mon assureur ma di qu il n y a pas de tous risque pour les scooteurs

Par **janus2fr**, le **19/07/2016 à 14:02**

[citation]mon assureur ma di qu il n y a pas de tous risque pour les scooteurs[/citation]

Alors changez d'assureur car celui-ci vous dit n'importe quoi !

Sans faire de pub, voir <http://www.lelynx.fr/assurance-moto/liens-utiles/tout-risque/>

[citation]

Assurance scooter tous risques

Besoin d'une assurance deux-roues en tout risque ? Pourquoi s'assurer en tous risques quand on pilote une moto ou un scooter ? Les accidents en 2 roues motorisés sont potentiellement beaucoup plus graves que les accidents en voiture. Or, pour être indemnisé par votre compagnie d'assurance deux-roues si vous êtes blessé ou encore pour être indemnisé après d'éventuels dégâts causés à votre moto ou scooter, vous devez nécessairement compter sur des garanties complémentaires. Bien plus, les contrats d'assurance 2 roues tous risques prévoient en général une couverture vol et incendie, ainsi qu'une garantie prêt de la moto. Comparez les couvertures assurance 2 roues sur LeLynx.fr, votre comparateur d'assurance moto et scooter !

[/citation]

Par **wilan**, le **19/07/2016 à 14:12**

Bonjour j ai pris le max responsabilite sinidtre défense pénale et recours suite accident catastrophes naturelles et technologiques vol incendie explosion tempête attentats individuelle conducteur assistance panne et accident protectionjuridique quoi de plus pour un scooteur je paye autant que pour ma voiture

Par **janus2fr**, le **19/07/2016 à 14:17**

L'assurance vous rembourse t-elle les réparations si vous tombez tout seul sans tiers ? Si oui, vous êtes bien en tout risque, si non, c'est qu'il vous manque bien cette garantie...

Par **wilan**, le **19/07/2016 à 14:25**

C es exact si accident seul pas de remboursement mais ce matin j ai etais porter plainte et mon fils a un temoin mais aussi le nom le prenom la plaque d immatriculation du vehicule de plus il le connais bien mon fils et moi pensions s arranger a l amiable puisque il le connaissais il s avere qu il n ait pas assuré etre gentil ne nous a apporté que des paperasse en plus et du temps de perdu à l avenir plus de gentillesse avec ce genre d individus qui se permet de me prendre de haut au telephone , mais au moins là mon fils se mefira un peu plus des gens qu ils pensent connaître